

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 janvier 2014

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2014

N° 2014-01-04
NOMENCLATURE : 7.5.1

L'an deux mille quatorze, le vingt sept janvier à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix sept janvier deux mille quatorze, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : Alain ROYER, Catherine CADOU, Yvon LERAT, Catherine HENRY, Gil RANNOU, Elisa DRION, Rémi ROLLAND, Michel COUPÉ, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Brigitte MARQUENET-CRAVO, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Michel RINCE, Isabelle GROLLEAU, Katia LEBRETON, Magali LEMASSON, Elisabeth VENTROUX, Chantal PERRUCHET, Samuel BOISTEAU, Emmanuel RENOUX, Bernard ETRILLARD, Léna LEDUCQ, Michèle LIBOT, Thérèse LEPAROUX, Jean-Marie GAILLARD, Martine MOREL.

Excusés :

Valérie ROBERT donne pouvoir à Magali LEMASSON
Mickaël MENDES donne pouvoir à Samuel BOISTEAU

Yvon LERAT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	27
ayant un pouvoir.....	2
votants.....	29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Par délibération n°2013-02-09, le conseil municipal a approuvé la sollicitation d'une subvention pour des aménagements de sécurité au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2013.

Ces travaux concernaient :

- L'aménagement du carrefour rue des Meuniers ;
- L'aménagement du carrefour rue des Moulins / Route de Grandchamp, ainsi que la réalisation d'un trottoir ;
- La réalisation d'un trottoir rue du Champ de Foire.

Par courrier en date du 16 mai 2013, les services de la Préfecture ont accusé réception du dossier de demande de subvention et autorisé la commune à démarrer les travaux.

Ces travaux ont donc été réalisés sur l'exercice 2013, sans faire l'objet de l'attribution d'une subvention.

Par courrier en date du 9 décembre 2013, le Préfet nous informait des modalités des demandes de subvention dans le cadre de la DETR 2014. A ce titre, les dossiers non financés dans le cadre de la DETR 2013 peuvent être à nouveau présentés.

Aussi est-il proposé de confirmer la demande de subvention pour ces travaux.

Le plan de financement réactualisé s'établit comme suit :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140127-2014-01-04-DE
Date de télétransmission : 30/01/2014
Date de réception préfecture : 30/01/2014

Financement	Montant (€ HT)
DETR	42 000,00
Commune	94 220,49
Total	136 220,49

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONFIRME auprès de la Préfecture la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 pour le programme d'aménagement de sécurité, pour un montant de travaux de 136 220,49 € HT.

Pour extrait conforme,
Le 29 janvier 2014

Le Maire,
Alain ROYER



Publié le :

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140127-2014-01-04-DE
Date de télétransmission : 30/01/2014
Date de réception préfecture : 30/01/2014